

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du VENDREDI 07 AVRIL 2017 à 19 Heures**

**MEMBRES PRESENTS** : C. BALBUENA, L.BRESSON, M. BUISSON, C. CHANUT, M. GAUCHON, M. GRANJARD, A. LINAGE, J-C MUNARI, J. PERIER, B.VISCOGLIOSI.

**MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES** : A. DAYAN, M. FILIERE, P.SIMIAND, D.TCHIJEVSKY, J-L VENIAT, G.WAXIN, K. ZANCA.

**Pouvoir** : K. ZANCA à M. GAUCHON

Monsieur Loup BRESSON est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 15.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

**1) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

VOTE : 11 VOIX POUR, à l'unanimité

Le compte administratif est conforme aux résultats du compte de gestion du receveur.

Il est présenté par Mr Jean-Claude MUNARI, premier adjoint, qui annonce les résultats suivants :

**BALANCE GENERALE CA 2016**

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>1°) FONCTIONNEMENT :</b>			
Excédent 2015			+ 124 851.77
Exécution 2016	1 040 703.43	1 106 357.59	+ 65 654.16
<b>EXCEDENT</b>			<b>+ 190 505.93 €</b>
<b>2°) INVESTISSEMENT :</b>			
Excédent 2015			+ 174 612.98
Exécution 2016	225 943.78	130 077.59	- 95 866.19
<b>EXCEDENT</b>		<b>=</b>	<b>+ 78 746.79 €</b>

EXCEDENT NET de l'année 2016 : 190 505.93 + 78 746.79 = **269 252.72 €**

**2) AFFECTATION DU RESULTAT (de la section de fonctionnement)**  
VOTE : 12 VOIX POIUR, à l'unanimité

Le résultat 2016 sera affecté au Budget Primitif 2017 comme suit :

En section de fonctionnement en recette:

- 190 505.93 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

En section d'investissement en recette :

- 78 746.79 € au compte 001 « Excédent Invest report"

**3) TAXES DIRECTES LOCALES**

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil reconduit à l'identique les taux des 3 taxes directes locales pour 2017 (pas d'augmentation), à savoir :

* Taxe habitation	:	11.89 %
*Taxe foncière sur le bâti	:	15.04 %
*Taxe foncière sur le non bâti	:	62.01 %

**4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil accepte l'attribution de subventions aux associations pour un montant total de 22 380 € dans le but de soutenir et favoriser le développement du milieu association

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2017 au compte 6574

"Subvention fonctionnement personne de droit privé".

Les associations qui ont fourni leurs bilans financiers et d'activités sont concernées.

**5) BUDGET PRIMITIF 2017**

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Budget Primitif 2017 est voté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement	:	1 249 030 €
- Section d'investissement	:	274 317 €

## **6) INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

**VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité**

Les indemnités des élus (maire, adjoints et conseillers délégués) ont été fixées en 2014 selon un taux basé sur l'indice 1015 du barème de la Fonction Publique Territoriale.

Le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 (applicable au 01 janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la Fonction publique à 1022.  
Il deviendra l'indice 1028 au 01/01/2018.

Le conseil décide :

- d'appliquer l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale depuis le 01/01/2017 pour le calcul des indemnités et jusqu'à la fin du mandat ;
  - de fixer au 01/05/2017 les taux des indemnités des élus comme suit :
    - . 32 % pour l'indemnité de fonction du Maire
    - . 13.42 % pour l'indemnité de fonction de chaque adjoint
    - . 5.96 % pour l'indemnité de fonction de conseiller délégué
- Ces taux restent inférieurs aux taux maximums autorisés afin de ne pas impacter le budget communal.

## **7) AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DU BUREAU D'ETUDE DU PLU**

**VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité:**

**Réf dossier :** Marché d'Etude pour l'élaboration du PLU  
délibération n° 2012/20 du 01/07/2012 "Elaboration PLU choix du Bureau Etudes" montant honoraires de 65 080 € HT

le Conseil Municipal, accepte l'avenant n° 1 au marché de prestation de service pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au profit de Monsieur Vincent BIAYS portant fin du délai d'exécution au 01 Septembre 2018 et fixant à 12 le nombre maximum de réunions supplémentaires pour un coût unitaire de 500 € HT, pour permettre l'achèvement de cette mission ;  
Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

Monsieur le Maire demande au conseil d'inscrire l'ordre du jour suivant :

► Attribution de compensation 2017 – Révision pour prélèvement des charges 2016 du service commun "ADS"

Le conseil accepte par 12 voix pour (à l'unanimité) d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

8) **Attribution de compensation 2017 – Révision pour prélèvement des charges 2016 du service commun "ADS"**  
VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

La Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné a notifié à la commune la délibération du 16/02/2017 relative aux attributions de compensation 2017 prenant en compte la révision pour le prélèvement des charges 2016 du service commun de l'ADS (service instructeur des autorisations d'urbanisme) .

Le conseil donne un avis favorable à la révision des attributions de compensation pour le prélèvement des charges 2016 du service commun "ADS".

Le montant prélevé sur l'attribution de compensation de la commune est de 9 680 €.

9) **INFORMATIONS DIVERSES**

Le prochain conseil est fixé le **lundi 29 mai 2017 à 19 H 00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 24 AVRIL 2017

Le Maire : René PORRETTA

